



**HAL**  
open science

# La fabrication sociale et politique des forêts sèches de Nouvelle-Calédonie (1981-2001)

Elsa Faugere

► **To cite this version:**

Elsa Faugere. La fabrication sociale et politique des forêts sèches de Nouvelle-Calédonie (1981-2001). Elsa faugère; Isabelle Merle. La Nouvelle-Calédonie vers un destin commun ?, Karthala, 2010, 978-2811103422. hal-02894637

**HAL Id: hal-02894637**

**<https://hal.inrae.fr/hal-02894637v1>**

Submitted on 9 Jul 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# La fabrication sociale et politique des forêts sèches de Nouvelle-Calédonie (1981-2001)<sup>1</sup>

Elsa Faugère, INRA, Ecodéveloppement

(in *Elsa Faugère et Isabelle Merle (eds.)*, 2010, *La Nouvelle-Calédonie vers un destin commun ?* Karthala, Paris).

## Introduction

Depuis des milliers d'années, existent, sur la côte ouest de la Grande Terre, des formations forestières de basse altitude qui s'étendent du littoral à 400 mètres d'altitude environ. Elles se développent dans un climat sec qui se caractérise par des précipitations plus faibles que dans le reste de la Grande Terre (moins de 1100 mm de pluie par an). Jusqu'en 1981, ces formations forestières n'avaient pas de nom particulier. Situées majoritairement sur des exploitations d'élevage de bovins, elles étaient simplement appelées « forêts » par leurs propriétaires caldoches qui n'hésitaient pas à les défricher pour leurs besoins agro-pastoraux.

Quid de ces forêts avant la colonisation ?

D'après les archéologues<sup>2</sup>, avant la colonisation européenne, les Kanaks résidaient majoritairement sur la côte ouest de la Grande Terre, en bord de mer. L'occupation de l'espace était donc concentrée à proximité de ces forêts qui sont également situées en bord de mer sur la même côte ouest. On peut ainsi supposer qu'elles étaient non seulement appropriées par les Kanaks mais aussi partiellement défrichées pour l'habitat, l'agriculture itinérante sur brûlis, et utilisées pour la chasse et la cueillette. Ceci est d'autant plus vraisemblable que, aux dires des scientifiques, ces formations forestières « ne sont plus que les reliques d'une formation à l'origine beaucoup plus étendue : des 4500 km<sup>2</sup> qui auraient couvert la côte Ouest, il n'en subsiste plus aujourd'hui qu'à peine 45km<sup>2</sup>, soit 1% de leur surface originelle »<sup>3</sup>.

D'après Philippe Bouchet, Tanguy Jaffré et Jean-Marie Veillon<sup>4</sup>, la disparition de ces forêts est liée aux activités agricoles (défrichement et pâturage), et aux feux qui ont une longue histoire remontant à l'arrivée des Mélanésien sur l'île il y a environ 3500 ans. « On ne trouve aucune description de la côte ouest à l'arrivée des européens au XVIIIème siècle mais, à partir des sédiments de l'Holocène qui ont été l'objet de fouilles archéologiques à Népoui et Boulouparis, on peut supposer qu'un défrichement extensif existait déjà »<sup>5</sup>. Quelle était la signification de ces forêts pour les Kanaks avant la colonisation européenne ? Étaient-elles nommées et si oui, comment ?

S'il est donc probable que les populations mélanésiennes précoloniales aient utilisé et défriché, en partie, ces forêts, c'est bien la colonisation européenne et plus précisément l'installation et l'augmentation des troupeaux sur la côte ouest qui vont en accroître considérablement le défrichage au cours du XXème siècle<sup>6</sup>. « Considérées comme de la vulgaire « brousse », ces forêts ont été arrachées ou coupées, ce qui explique la faible étendue et le morcellement des lambeaux

---

<sup>1</sup> Ce texte est le fruit d'une pré-enquête menée en 2005, à Paris et en Nouvelle-Calédonie. Ce travail d'enquête a essentiellement consisté en une série d'entretiens (37 au total) menés auprès des différents partenaires du programme de conservation des forêts sèches de Nouvelle-Calédonie (scientifiques naturalistes, propriétaires de forêts sèches, directeur du programme de conservation des forêts sèches, services de l'Etat, Gouvernement de Nouvelle-Calédonie, Provinces sud et nord, WWF, Centre d'Initiation à l'Environnement). Je remercie particulièrement Christian Papineau, directeur du Programme de conservation des forêts sèches, pour son aide précieuse lors de ma mission en Nouvelle-Calédonie en octobre 2005. Et je remercie également tous les participants au programme forêts sèches et tous ceux qui ont accepté de répondre à mes questions.

<sup>2</sup> Sand, Bole et Ouetcho (2000).

<sup>3</sup> <http://www.foretseche.nc>.

<sup>4</sup> Bouchet, Jaffré et Veillon (1995 : 420).

<sup>5</sup> Idem : 420. Traduit de l'anglais par moi.

<sup>6</sup> <http://www.foretseche.nc>.

survivant aujourd'hui »<sup>7</sup>. Outre ces raisons agropastorales, ce sont aussi les feux, accidentels et criminels, qui vont porter le coup de grâce à ces forêts<sup>8</sup>.

En 1981, un événement majeur va bouleverser le devenir et la vie de ces forêts. Un petit groupe de botanistes de l'ORSTOM, qui participait alors à la rédaction du premier atlas de la Nouvelle-Calédonie, décide de donner un nom spécifique à ces formations forestières. Ils les appellent : « forêts sclérophylles »<sup>9</sup>. Et c'est sous ce nom qu'elles figurent dans cet atlas qui peut être considéré comme leur acte de naissance social.

Elles vont dès lors progressivement sortir de l'indifférence et de l'anonymat pour faire partie, aujourd'hui, du patrimoine naturel néo-calédonien, et aspirer même à faire partie du patrimoine naturel mondial<sup>10</sup>. Quelles sont les raisons d'un tel succès ?

Ce texte propose de retracer l'histoire de la fabrication sociale et politique des forêts sclérophylles (appelées aussi forêts sèches) de Nouvelle-Calédonie<sup>11</sup>. C'est l'histoire d'une mise en politique de savoirs scientifiques naturalistes qui s'est traduite, en 2001, par la création d'un important programme de conservation de ces forêts. Unique en son genre sur le territoire calédonien, ce programme a réussi à fédérer dix partenaires : l'Etat français, le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie, deux collectivités territoriales dotées de toute compétence en matière d'environnement et de développement : la Province Sud et la Province Nord ; les trois institutions scientifiques calédoniennes : l'Institut Agricole Calédonien, l'IRD et l'Université de Nouvelle-Calédonie ; une association environnementaliste locale, le Centre d'Initiation à l'Environnement ; et deux puissantes ONG internationales de la conservation, le WWF et Conservation International qui a rejoint ce programme en 2003.

Pourquoi et comment les savoirs scientifiques naturalistes sur les forêts sèches ont-ils réussi à être mis en politique, alors que d'autres savoirs scientifiques naturalistes sur d'autres milieux naturels néo-calédoniens, comme, par exemple les maquis miniers, n'y sont pas parvenus ?

Le point de départ de mon intérêt pour ce programme de conservation est politique. En effet, les forêts sèches sont majoritairement situées sur des terres appartenant à des éleveurs caldoches. L'existence d'un important programme de conservation portant sur des terres caldoches peut, en première lecture, sembler s'écarter des objectifs de rééquilibrage et de justice sociale inscrits au cœur des accords de Matignon et de Nouméa. On peut ainsi se demander si la conservation de la nature transcende en quelque sorte les questions de rééquilibrage économique et de justice sociale. Est-on dans un processus de construction d'un patrimoine naturel néo-calédonien qui dépasserait les clivages « ethniques » ? Si oui, dans quelle mesure et en quoi ce processus patrimonial participe-t-il à la construction d'un « destin commun » ? Pour que la Nouvelle-Calédonie devienne une nation à part entière, doit-elle aussi se fabriquer un patrimoine naturel collectif ? La nature sert-elle finalement un objectif de construction nationale ?

## Chronique des forêts sèches

Je vais retracer une chronique des principaux jalons et événements qui permettent de comprendre le processus de mise en politique dont les forêts sèches ont été l'objet entre les années 1980 et 2001, date de création du Programme de Conservation des Forêts Sèches (PCFS).

Dans ce processus deux événements jouent un rôle décisif : la découverte en 1988 d'une espèce végétale inconnue et unique au monde, *Pittosporum tianianum* Veillon et Tirel et la découverte, en 1993, de sa disparition<sup>12</sup>.

---

<sup>7</sup> <http://www.foretseche.nc>

<sup>8</sup> Bouchet et al. (1995 : 420).

<sup>9</sup> *Scléro* veut dire "dur" en grec. Les arbres de ces forêts ont des feuilles assez dures.

<sup>10</sup> Expression utilisée sur le site du Programme de Conservation des Forêts Sèches de Nouvelle-Calédonie. Cf. <http://www.foretseche.nc/index.htm>, page consultée le 15 février 2008.

<sup>11</sup> Dans un autre texte récent, j'ai retracé les grandes lignes de l'histoire de la botanique en Nouvelle-Calédonie pour essayer de comprendre comment s'était constitué un intérêt et un savoir scientifiques sur la nature néo-calédonienne qui a notamment conduit à la création de ce programme de conservation des forêts sèches, cf. Faugère (2008).

<sup>12</sup> En 2002, *Pittosporum tianianum* a été redécouvert (Suprin 2005).

### *De 1956 à 1981 : l'invisibilité sociale et politique des forêts sèches*

Avant 1981, ces forêts étaient socialement et politiquement invisibles. Elles n'avaient pas de nom et n'étaient ainsi pas distinguées des autres types de formations forestières. C'était des forêts. C'est l'attribution d'un nom à cet objet de nature qui va commencer à le distinguer des autres formations forestières et, ainsi, à le faire exister socialement en lui donnant une singularité, une unicité, une identité.

C'est donc en 1981 que les forêts sèches sont pour la première fois distinguées et appelées alors du terme de "forêts sclérophylles" dans l'atlas que les botanistes de l'ORSTOM sont alors en train de rédiger<sup>13</sup>. Deux facteurs permettent de comprendre pourquoi, en 1981, ces forêts ont été identifiées et appelées ainsi.

Un travail précurseur avait été réalisé en 1956 par un naturaliste, Robert Virot<sup>14</sup>. Il fut le premier, en Nouvelle-Calédonie, à sortir d'une approche strictement taxonomique et systématique (c'est à dire d'identification, de description et de classification d'espèces). Dans les années 1950, Robert Virot réalise un travail pionnier de phytosociologie et de caractérisation de certaines formations végétales. Par ce travail, il observe, pour la première fois, que les forêts situées en bord de mer, à basse altitude, sur la côte Ouest de la Grande Terre, forment une unité de végétation qu'il qualifie alors de « bois et collines littorales ». Mais ses recherches doctorales, publiées dans un ouvrage intitulé « La végétation canaque », sont d'abord restées sans suite.

Elles étaient cependant connues des botanistes de l'ORSTOM. Et lorsque, en 1981, ils constituèrent l'atlas de la végétation de Nouvelle-Calédonie, ils reprirent les résultats de Virot. Et ils les complétèrent par la connaissance que l'un d'entre eux, Philippe Morat, avait des forêts sclérophylles de Madagascar où il avait travaillé pendant douze ans. Ce botaniste et systématicien venait d'arriver en Nouvelle-Calédonie et de prendre la direction du laboratoire de Botanique de l'ORSTOM. Il me raconte dans un entretien effectué en mars 2005 qu'il avait observé des similitudes entre les forêts littorales décrites par Robert Virot et les forêts sclérophylles de Madagascar<sup>15</sup>. Et c'est la raison pour laquelle, avec ses trois collègues botanistes, Tanguy Jaffré, Jean-Marie Veillon et Hugh Mac Kee, ils décidèrent d'appeler les forêts littorales néo-calédoniennes : forêts sclérophylles. Deux opérations cognitives fondamentales sont donc faites en 1981 : ces forêts sont nommées ; et elles sont cartographiées. Elles sont ainsi distinguées du reste de la nature et dotées d'une existence et d'une identité qui leur est propre.

### *Les années 1980 : un tournant dans les sciences naturelles en Nouvelle-Calédonie*

Philippe Morat ne se contenta pas de requalifier ces forêts. D'après Jean-Marie Veillon, botaniste à l'ORSTOM à cette époque là, il contribua à donner une nouvelle impulsion aux recherches botaniques menées en Nouvelle-Calédonie<sup>16</sup>. Jusqu'à la fin des années 1970, ces recherches avaient essentiellement consisté en des travaux de taxonomie et de systématique. L'extrême richesse et l'originalité de la flore néo-calédonienne liées, notamment, à la nature de ses sols (30% des sols de la Calédonie sont des sols miniers, de nature très particulière, ce qui donne lieu à une flore très originale avec un taux d'endémisme extrêmement élevé) avaient poussé les botanistes et collecteurs de tout genre à d'abord identifier, décrire et classer les espèces végétales qu'ils collectaient, et à les conserver dans les principaux herbiers du monde et notamment dans celui du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris. L'entreprise taxonomique et systématique était donc colossale en raison précisément de cette richesse floristique et de son niveau d'endémisme. Mais à la fin des années 1970 et au début des années 1980, Philippe Morat poussa les botanistes à publier des articles de synthèse, raconte Jean-Marie Veillon, suivant en cela les nouvelles

---

<sup>13</sup> Morat, Ph., Jaffré, T., Veillon, J.-M., Mac Kee, H. (1981).

<sup>14</sup> Virot (1956).

<sup>15</sup> Morat (2005).

<sup>16</sup> Veillon (2005).

injonctions de la direction de l'ORSTOM<sup>17</sup>. Celle-ci leur demanda en effet de sortir de leurs seules recherches taxonomiques pour faire des travaux plus synthétiques. Elle les poussa également à s'intéresser davantage aux questions de développement et aux milieux naturels anthropisés, ajoute Tanguy Jaffré<sup>18</sup>.

C'est ainsi que dans les années 1980, ils se mirent à caractériser les différentes formations végétales de la Nouvelle-Calédonie, en commençant par les forêts humides, puis les maquis miniers et enfin les forêts sèches à la fin des années 1980.

Ces forêts étant situées en bord de mer et incluses dans des grandes propriétés d'élevage extensif, les botanistes ont longtemps pensé qu'elles ne pouvaient pas être intéressantes. Ils considéraient en effet que ces milieux très anthropisés ne pouvaient pas receler d'espèces végétales intéressantes et que s'il y en avait eu, les botanistes précédents les avaient nécessairement découvertes, étant donné l'ancienneté et l'intensité de l'exploration botanique de la Nouvelle-Calédonie<sup>19</sup>.

Or, en 1988, au cours de l'exploration d'une forêt sèche située sur la Réserve Spéciale de Chasse du Haut Commissaire, sur l'îlot Leprédour, ils découvrirent trois pieds d'une espèce unique au monde qu'ils appelèrent *Pittosporum tanianum* Veillon et Tirel (du nom des deux découvreurs). Cette découverte inattendue provoqua un vif émoi dans la communauté des botanistes, d'abord en raison de l'endroit où la découverte fut faite : une réserve spéciale de chasse du Haut Commissaire c'est à dire une zone explorée depuis longtemps par les botanistes et une zone anciennement « perturbée » par les activités humaines<sup>20</sup>. De plus, ils ne découvrirent que trois pieds seulement de cette espèce inconnue.

Les botanistes eurent alors l'intime conviction que cette espèce était en voie d'extinction et qu'ils venaient d'en découvrir les trois derniers représentants<sup>21</sup>. Cette découverte était également un indice de la richesse floristique potentielle de ces forêts sèches qu'ils avaient jusqu'alors négligées.

Convaincue par les botanistes de l'ORSTOM de l'importance de cette découverte, la Province Sud, qui venait tout juste d'être créée par les Accords de Matignon et dotée de toute compétence en matière d'environnement et de développement pour le Sud de la Calédonie, commandita et finança des inventaires floristiques dans les forêts du sud de la Nouvelle-Calédonie<sup>22</sup>.

C'est donc bien cette découverte du *Pittosporum tanianum* qui est parvenu à convaincre à la fois les botanistes de l'ORSTOM et la Province Sud de l'intérêt de ces forêts. Pourtant, parallèlement à ce début de prise de conscience de l'intérêt floristique de ces forêts, leur défrichement se poursuivait. En effet, l'ADRAF (Agence de Développement Rural et d'aménagement Foncier de Nouvelle-Calédonie), était chargée d'une importante réforme foncière consistant à redistribuer une partie des terres détenues jusque là par les Caldoches, aux Kanaks. Ces redistributions foncières s'accompagnaient d'obligations de mise en valeur de ces terres. Les nouveaux propriétaires devaient défricher les parcelles de forêts pour les transformer en pâturages. De nombreuses forêts sèches ont ainsi disparu dans les années 1980.

1988 est une date doublement importante dans le processus de patrimonialisation des forêts sèches puisque, outre la découverte de *Pittosporum tanianum*, un article scientifique publié par un célèbre naturaliste et conservationniste britannique, Norman Myers, fait des forêts de Nouvelle-Calédonie un des dix *hotspots* de la biodiversité mondiale<sup>23</sup>. C'est dans cet article que Norman Myers crée cette notion, devenue célèbre depuis, qui présente deux caractéristiques :

- un niveau exceptionnel d'endémisme végétal ;
- de fortes menaces de disparition.

---

<sup>17</sup> Idem.

<sup>18</sup> Jaffré (2005).

<sup>19</sup> Pour un récit historique de l'exploration botanique de Nouvelle-Calédonie, cf. notamment : Mac Kee, H., (1964) ; Faugère, E., (2008).

<sup>20</sup> Suprin (2005).

<sup>21</sup> Bouchet (2005).

<sup>22</sup> Papineau (2005a).

<sup>23</sup> Cf. Myers (1988).

A ses yeux, les forêts de Nouvelle-Calédonie remplissaient donc, dès 1988, ces deux conditions. La notion de *hotspot* devait d'abord servir à identifier les zones prioritaires pour les politiques de conservation à l'échelle mondiale. *Conservation International*, puissante ONG américaine créée en 1987, a centré toute sa politique de conservation sur la notion de *hotspot*. Dans un article paru en 2000 dans la revue « Nature »<sup>24</sup>, les scientifiques estiment qu'il y a aujourd'hui 34 *hotspots* de la biodiversité. Et les forêts sèches de Nouvelle-Calédonie continuent d'y figurer comme l'un de ces *hotspots* de la biodiversité mondiale. Dans un article paru en 1988, Janzen (1988) considère que les forêts sèches sont « les formations forestières de basse altitude les plus menacées de la planète »<sup>25</sup>.

#### *Les années 1990 : premiers inventaires floristiques, alerte internationale et premiers accords de conservation*

Les premiers inventaires floristiques des forêts sèches de la Province Sud furent donc réalisés en 1990/1991. Ils donnèrent lieu à la rédaction d'un rapport<sup>26</sup> et de plusieurs articles scientifiques<sup>27</sup>. L'événement majeur des années 1990, c'est la découverte, en 1993, de la disparition des trois pieds de *Pittosporum taniatum*, et le récit en 1995 de cette découverte dans un article scientifique paru dans une prestigieuse revue anglo-saxonne de biologie de la conservation.

#### L'alerte internationale

En 1993, une deuxième découverte majeure est faite par les botanistes dans la même forêt sèche de l'îlot Leprédour : la disparition des trois pieds de *Pittosporum taniatum*, qui avaient été découverts en 1988. Les botanistes considèrent alors que *Pittosporum taniatum* est une espèce disparue, la probabilité de la trouver dans d'autres forêts sèches de Nouvelle-Calédonie étant infime. Les botanistes prospectent en effet le territoire néo-calédonien depuis longtemps. Ils auraient donc nécessairement trouvé les autres spécimens de cette espèce s'il en existait. Or le seul fait de ne les avoir découverts qu'en 1988 montre l'extrême rareté de sa présence. Ainsi *Pittosporum taniatum* a le triste privilège, pensent-ils alors, de constituer la première disparition d'espèce végétale néo-calédonienne connue et documentée<sup>28</sup>.

La découverte de cette disparition va jouer un rôle décisif dans le processus de patrimonialisation des forêts sèches. Elle constitue un tournant. Elle va en effet conduire un naturaliste du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris, Philippe Bouchet, qui n'était pas botaniste mais qui connaissait bien les forêts calédoniennes et qui était alors personnellement engagé dans des instances internationales de la conservation<sup>29</sup>, à aider ses collègues botanistes de Nouméa à donner une audience internationale à leurs travaux sur les forêts sèches<sup>30</sup>. Jusqu'alors, ces travaux n'étaient connus qu'en Nouvelle-Calédonie. En 1995, il co-signe avec eux un article en anglais, dans un "style conservation", me dit-il dans un entretien, qu'ils publient dans une prestigieuse revue anglo-saxonne de biologie de la conservation : « *Biology and Conservation* »<sup>31</sup>. Et c'est dans cet article, qu'ils dévoilent la disparition de *Pittosporum taniatum* (dont ils mettent la description de l'espèce en annexe). Ils y insistent sur les risques importants de disparition des dernières forêts sèches de Nouvelle-Calédonie. Le "style conservation" consiste donc, m'expliquera Philippe Bouchet dans un entretien, à sortir du schéma 'les botanistes parlent aux botanistes de l'intérêt scientifique d'un taxon', pour, d'une part, s'adresser à un autre public, non spécialiste dudit taxon, et pour, d'autre part, adopter un autre ton, qui insiste avant tout sur la menace et les dangers de disparition de ce taxon<sup>32</sup>.

---

<sup>24</sup> Myers, N. et al., (2000).

<sup>25</sup> Cité par Jaffré et al. (2004 : 258) et Gillespie et Jaffré (2003 : 1688).

<sup>26</sup> Jaffré, T. Veillon J.M., (1991).

<sup>27</sup> Cf. notamment Jaffré, T., Morat, P., Veillon J.M., (1993).

<sup>28</sup> Bouchet (2005).

<sup>29</sup> Au sein de la Commission de Sauvegarde des Espèces Menacées de l'UICN (Union Mondiale pour la Nature).

<sup>30</sup> Bouchet (2005).

<sup>31</sup> Idem.

<sup>32</sup> Ibidem.

Quelques mois après la parution de cet article, un des directeurs scientifiques du WWF-Etats-Unis, Eric Dinerstein, contacte personnellement Philippe Bouchet pour le rencontrer et le faire parler des forêts sèches de Nouvelle-Calédonie. Selon Philippe Bouchet, Eric Dinerstein sera dès lors convaincu de l'urgence d'agir pour conserver ces forêts. Et c'est dans ce but qu'il mobilise dès lors le WWF-France pour qu'il prenne en charge cette question<sup>33</sup>.

Si la question des forêts sèches néo-calédoniennes trouve à ce moment là un écho auprès du WWF, c'est aussi parce que, dans la seconde moitié des années 1990, le WWF était engagé dans une nouvelle stratégie à l'échelle mondiale, consistant à identifier ce que cette ONG appellera les principales écorégions de la planète. En se basant sur les travaux existants de biogéographie qui avaient cartographié les principaux biomes et écozones (régions biogéographiques) de la Terre, le WWF cherchait alors à produire une nouvelle cartographie de la végétation mondiale basée sur cette nouvelle délimitation en écorégions. Le WWF en identifia 238. Ces 238 écorégions constituent les exemples les plus remarquables et les plus représentatifs de la diversité des écosystèmes mondiaux. Et elles sont aussi les régions prioritaires pour des actions de conservation. Parmi ces 238 éco régions, quatre se trouvent en en Nouvelle-Calédonie, dont l'écorégion « forêts sèches ».

Selon cette classification établie par le WWF, les forêts sèches tropicales et subtropicales constituent l'une des quatorze écorégions terrestres (ou habitats principaux). Elles se trouvent à Madagascar, en Indonésie, sur la péninsule indochinoise, en Inde, au Mexique, au Guatemala, en Colombie, en Equateur, au Pérou, en Bolivie, au Brésil, à Hawaï et en Nouvelle-Calédonie.

En 1997, une délégation du WWF vient en Nouvelle-Calédonie pour y exposer sa nouvelle stratégie de conservation écorégionale et aborder, notamment, la question devenue centrale de la conservation des forêts sèches. Comme l'explique Christian Papineau, le directeur du programme Forêts sèches, dans un entretien réalisé en janvier 2005 :

« Dans les années 1997-1998, il y a donc eu une conjonction de volontés locales, d'expertise locale et d'une approche internationale qui incitait à faire quelque chose en commun au lieu de travailler chacun dans son coin, ce qui était d'ailleurs la règle un peu partout dans le domaine scientifique ou même technique en Nouvelle-Calédonie. Et c'est comme cela qu'est née l'idée de créer un programme que l'on a baptisé le programme de conservation des Forêts Sèches de Nouvelle-Calédonie »<sup>34</sup>.

Cette nouvelle implication du WWF France pour la préservation des forêts sèches néo-calédoniennes va se traduire par plusieurs missions et rapports qui vont servir à préparer et à structurer le futur programme de conservation des forêts sèches qui ne sera officiellement créé qu'en 2001, sous la forme d'une convention cadre. D'après Christian Papineau, c'est le WWF qui va donner une impulsion fédératrice et parvenir à mobiliser des partenaires néo-calédoniens qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble.

L'article de 1995 de Bouchet et al. n'a pas seulement servi à mobiliser le WWF. Il a également été utilisé dès sa parution (parmi d'autres articles et rapports sur les forêts sèches de la Province Sud) par Christian Papineau, qui était alors directeur du service Forêts de la Province Nord. La Province Nord venait de créer une Commission de l'Environnement. Et Christian Papineau a mobilisé cet article scientifique, et s'est appuyé sur les actions déjà menées par la Province Sud, pour convaincre les élus de la Province Nord de s'engager dans un processus similaire en faveur de la protection des forêts sèches. Les élus du nord ont été séduits par cette proposition et ont commandité des inventaires botaniques dans les forêts sèches de la province Nord (1997-1998)<sup>35</sup>.

### Les premières mesures conservatoires

---

<sup>33</sup> Ibidem.

<sup>34</sup> Papineau (2005a).

<sup>35</sup> Papineau (2005b).

Parallèlement à ce processus d'alerte internationale, une autre découverte effectuée en 1994 par les botanistes de l'ORSTOM dans une autre forêt sèche de la Province Sud de Nouvelle-Calédonie va déboucher sur le premier accord de conservation d'une forêt sèche signé entre le propriétaire privé de cette forêt, Claude Metzdorf, et la Province Sud.

C'est en se rendant dans la forêt de Claude Metzdorf pour effectuer des relevés que les botanistes de l'ORSTOM vont découvrir une *Euphorbiaceae* d'un genre inconnu jusque là en Nouvelle-Calédonie, *Trigonostemon*. Ils eurent la chance, me raconte Jean-Marie Veillon, l'un de ces botanistes, au cours d'un entretien effectué en octobre 2005, que ce genre venait tout juste de faire l'objet d'une révision et d'une mise à jour par un chercheur asiatique. Ils purent ainsi rapidement s'apercevoir que l'espèce trouvée dans la forêt de Claude Metzdorf était inconnue et qu'elle était une espèce endémique<sup>36</sup>.

Outre la découverte de cette nouvelle espèce, ils découvrirent dans cette même forêt de nombreuses espèces végétales à distribution limitée, rassemblées dans un mouchoir de poche. Ils en déduisirent que cette forêt était une relique d'une ancienne forêt sèche importante. Etant donné que cette relique était située au cœur de l'exploitation d'élevage de Claude Metzdorf, Jean Marie Veillon voulut immédiatement protéger cette forêt du bétail et des cerfs, très nombreux en Nouvelle-Calédonie. Il parvint aisément à convaincre à la fois Claude Metzdorf qu'il connaissait bien et la Province Sud, de l'urgence de clôturer ces huit hectares de forêts<sup>37</sup>. La mise en défens est une mesure de conservation très souvent utilisée dans les cas d'urgence notamment.

"Le cœur de cet accord consistait en une somme de 1 200 000 FCFP (soit 10 000 Euros) donnée à l'éleveur en échange de la construction d'une barrière autour de l'aire à protéger. On peut ainsi considérer que la somme d'argent correspond au paiement du service rendu par l'éleveur plutôt qu'à une compensation pour la perte de valeur du site ainsi clôturé. Mr Metzdorf est censé bâtir sa clôture dans l'année qui suit la signature de l'accord. L'objectif attendu de la clôture est d'empêcher le pâturage des troupeaux. L'éleveur doit l'entretenir pendant dix ans »<sup>38</sup>.

Si Claude Metzdorf obtenait par cet accord, une certaine somme d'argent, il semble que cette somme correspondait précisément au coût de la construction de la clôture. Selon Giraud-Kinley, elle ne correspond pas à une compensation pour la perte de valeur du site ainsi clôturé. Pourquoi alors Metzdorf a-t-il accepté de perdre l'usage d'une partie de sa propriété ? Quel était son intérêt ? Et comment Jean-Marie Veillon l'a-t-il convaincu de mettre sa forêt en défens pour une période de dix ans ?

Les forêts sèches ne sont pas exploitées par les éleveurs. Elles constituent simplement des abris pour le bétail en période sèche dans lesquels il peut trouver des compléments alimentaires. Elles ne sont pas au cœur de leur système d'élevage. Elles restent à la marge. De plus, d'après Jean-Marie Veillon, le simple fait d'apprendre à Claude Metzdorf qu'il possédait, dans ces forêts, des espèces végétales uniques au monde, l'a littéralement enthousiasmé. Sa forêt a dès lors pris une "valeur morale", raconte Jean-Marie Veillon<sup>39</sup>.

Ce modèle d'accord de conservation signé entre un propriétaire privé et les gestionnaires des forêts sèches sera repris par le programme de conservation des forêts sèches à partir de 2001. Il en constitue d'ailleurs le seul dispositif de conservation.

### **Les raisons du succès de la mise en politique des forêts sèches**

Comment comprendre que les connaissances scientifiques sur les forêts sèches de Nouvelle-Calédonie aient réussi à être mises en politique, ce qui s'est notamment traduit par la création

---

<sup>36</sup> Veillon (2005).

<sup>37</sup> Idem.

<sup>38</sup> Giraud-Kinley (1997). Traduit de l'anglais par moi.

<sup>39</sup> Veillon (2005).



d'un programme pluriannuel de conservation de ces forêts ? De nombreuses connaissances naturalistes ne parviennent pas à mobiliser ainsi les pouvoirs publics. Je vais donner ici quelques pistes d'interprétation.

L'une des principales raisons réside, semble-t-il, dans la neutralité politique et économique de ces forêts. Contrairement à d'autres milieux naturels de Nouvelle-Calédonie, comme les maquis miniers, les forêts sèches ne constituent ni un enjeu politique, ni un enjeu économique majeur, même s'il y a, comme on le verra plus loin, des objectifs de valorisation économique de ces forêts. Il y a donc pas ou peu de conflits d'intérêts. Elles ne sont pas exploitées économiquement par leurs propriétaires. Elles ne sont finalement porteuses que d'enjeux de conservation. Les éleveurs caldoches propriétaires de ces forêts, et la tribu kanake de l'îlot de Baaba située dans l'extrême nord du pays qui possède aussi une importante forêt sèche, n'exploitent pas ces forêts qui n'ont donc qu'une utilité marginale dans leur système d'élevage.

Or souvent dans les accords de conservation signés entre le programme forêts sèches et les propriétaires, il y a des compensations parfois importantes telles que la création de pâturages améliorés. Aux dires de plusieurs membres de ce programme, c'est la neutralité, politique, économique et même sociale des forêts sèches qui serait la principale raison de la création de ce programme de conservation et de son succès. Mais ce succès est aujourd'hui critiqué par certains membres de ce programme qui considèrent qu'il détourne l'attention, les moyens humains et financiers des maquis miniers. Sans remettre en question l'intérêt d'un tel programme de conservation, certains considèrent donc qu'il a des effets non intentionnels et pervers.

En effet, dans le contexte politique et économique actuel de la Nouvelle-Calédonie, l'enjeu minier est particulièrement important. La Nouvelle-Calédonie possède de très importantes réserves minières qui sont le jeu et l'enjeu de tractations et de négociations entre les pouvoirs politiques calédoniens, l'Etat français et des multinationales de la mine. Or, les mines et les réserves minières sont situées dans des forêts et maquis extrêmement riches du point de vue de la biodiversité, bien plus riches d'ailleurs que les forêts sèches, d'après les botanistes de l'Institut de Recherche pour le Développement<sup>40</sup>. Les zones minières cristallisent actuellement de très nombreux conflits sociaux, politiques et environnementaux. Nombreux sont ceux qui dénoncent l'absence de politiques de conservation de la biodiversité sur ces zones minières. Mais construire un programme de conservation de la biodiversité sur maquis minier serait bien plus conflictuel et complexe que construire un programme de conservation sur les forêts sèches. Dans les zones minières, on assiste en effet à des affrontements violents entre les Kanaks, qui ont constitué des associations de protection de l'environnement et de la biodiversité, et les multinationales de la mine<sup>41</sup>.

On pourrait ainsi considérer que le programme de conservation des forêts sèches tend à dépolitiser la question de la conservation de la biodiversité qui est une question éminemment politique sur les maquis miniers. Mais prétendre que le programme forêts sèches dépolitise la question de la conservation de la biodiversité peut sembler paradoxal au regard de l'analyse que je viens d'en faire comme mise en politique de ce milieu naturel. Peut-on en même temps mettre en politique un milieu naturel tout en dépolitisant ou en rendant apolitique la question de la conservation de la biodiversité ?

Ces deux processus ne sont finalement pas contradictoires. Il semble même, au contraire, qu'ils soient systématiquement présents dans tout processus patrimonial, comme le notait déjà Marc Guillaume en 1990<sup>42</sup>. Il montre en effet que les politiques de conservation, que ce soit de la culture ou de la nature, se donnent comme évidence. "Elles se naturalisent". "La nature elle-même", poursuit-il, "qui est une invention culturelle, est naturalisée".

Ce travail éminemment politique de dépolitisation des politiques patrimoniales est également à l'œuvre dans les politiques de développement, comme l'a bien montré James Ferguson dans son

---

<sup>40</sup> En 1998, l'ORSTOM a changé de nom et est devenu l'IRD.

<sup>41</sup> Cf. notamment l'article de Christine Demmer dans cet ouvrage.

<sup>42</sup> Guillaume (1990 : 13).

ouvrage "The Anti-Politics Machine"<sup>43</sup>. Il montre que l'un des effets non intentionnels de l'appareil du développement est de dépolitiser tout ce qu'il touche tout en accomplissant, subrepticement, sa propre opération éminemment politique d'extension du pouvoir bureaucratique de l'Etat ou du marché. Ces analyses peuvent s'appliquer à "l'appareil patrimonial" ou au dispositif de conservation de la nature. Dans le cas des forêts sèches de Nouvelle-Calédonie, on voit bien que ce milieu naturel qui, auparavant, était uniquement "géré" par les propriétaires privés, est devenu un objet de gestion publique et collective, impliquant, notamment, différents services administratifs et impliquant aussi des ONG internationales de la conservation.

Et c'est d'ailleurs là l'une des autres raisons du succès de la mise en politique de ces forêts : la conjonction d'intérêts entre une scène conservationniste internationale qui a en quelque sorte "labellisé" ces forêts (en « *hotspots* » et en « écorégions ») et une scène scientifique et politique néo-calédonienne. Cette convergence d'intérêts a permis de renforcer la crédibilité et la légitimité des actions entreprises sur les forêts sèches.

La troisième raison que l'on peut invoquer pour comprendre le succès des forêts sèches est à chercher dans l'argumentaire utilisé. Les arguments de la menace et de la disparition imminente de ces forêts ont en effet joué, à plusieurs reprises, un rôle décisif dans l'enrôlement et l'engagement de nouveaux acteurs vis à vis de la conservation des forêts sèches. On trouve clairement deux formes d'éthique et d'engagement :

- L'une qui considère que c'est "bien en soi"<sup>44</sup> de sauvegarder et de conserver des espèces uniques au monde, même si ces espèces n'ont aucune utilité présente ou à venir. A partir du moment où l'on découvre des espèces uniques au monde, la forêt change immédiatement de statut. Elle prend dès lors une "valeur morale", comme le disait Jean-Marie Veillon dans un entretien. Et le propriétaire se sent dès lors responsable de ces espèces végétales et animales. Il devient en quelque sorte l'un des gardiens de la biodiversité mondiale, tâche noble et prestigieuse, dont il tire une certaine fierté. Il en sort grandi.
- L'autre forme d'éthique est plus utilitariste. Elle considère qu'il faut conserver ces forêts sèches au cas où, parmi ses espèces uniques au monde, certaines pourraient devenir de futurs médicaments ou de futurs aliments. C'est l'application du principe de précaution. On ne peut pas prendre le risque de laisser disparaître des espèces végétales qui pourraient contribuer à un mieux être de l'humanité. Cet argument du « réservoir à médicaments » ou à « nouveaux aliments » semble avoir été particulièrement efficace pour convaincre les propriétaires privés de s'engager dans ce programme de conservation. Sinon, il pourrait devenir directement et personnellement responsable de la disparition d'une espèce végétale qui pourra, peut-être, soigner le cancer...

### **En guise de conclusion**

Lorsque j'ai fait mes enquêtes en 2005, ce programme de conservation devait se transformer en « Conservatoire des Espaces Naturels », incluant d'autres milieux néo-calédoniens, dont les maquis miniers. Cet élargissement était voulu par tous les partenaires du programme, dont certains, comme on l'a vu, critiquaient cette focalisation sur les seules forêts sèches qui s'opérait, à leurs yeux, au détriment des maquis miniers, considérant que la diversité biologique y est beaucoup plus intéressante et menacée que celle de ces forêts.

Si ce projet de Conservatoire des Espaces Naturels, qui a été réitéré lors du Grenelle de l'Environnement en 2007, se concrétise, cela pourrait signifier que les forêts sèches ont participé

---

<sup>43</sup> Ferguson, J., 1997, *The Anti-Politics Machine*, University of Minnesota Press.

<sup>44</sup> Pour reprendre l'expression que Nicolas Dodier utilise dans son histoire politique de l'épidémie du sida, Dodier, N., (2003).

à impulser un processus de patrimonialisation de la nature néo-calédonienne, au-delà des clivages ethniques et politiques locaux. Quelle serait alors la signification d'un tel processus dans le contexte politique néo-calédonien actuel ?

Pour apporter des éléments de réponse à cette question, il faut rappeler un point essentiel à savoir que les forêts sèches appartiennent majoritairement à des propriétaires privés, Caldoches en l'occurrence. Or, ce programme de conservation est financé à la fois par de l'argent public et par de l'argent privé provenant principalement du WWF.

Pour certains membres de ce programme, le fait que de l'argent public soit dépensé pour conserver et restaurer des forêts privées pose des problèmes éthiques. Ils se demandent jusqu'où doit-on et peut-on aller dans le financement public d'actions de conservation et de restauration sur des terres privées. Ce caractère privé des forêts sèches leur donne une signification particulière. Elles font en effet partie de propriétés familiales et sont considérées par ces propriétaires comme un patrimoine de leur famille, même s'ils adhèrent à une logique patrimoniale néo-calédonienne. Le programme forêts sèches tend à sortir ces forêts de la seule sphère privée en leur donnant une dimension de « bien public » et en les construisant comme patrimoine néo-calédonien.

Le fait que cette construction patrimoniale néo-calédonienne s'effectue aussi avec de l'argent privé provenant d'ONG conservationniste ouvre un autre champ de questionnements qui porte sur la privatisation de la conservation de la nature et de son étude scientifique. Ce processus dépasse d'ailleurs largement le seul contexte néo-calédonien. C'est un processus mondial qui conduit à s'interroger sur l'économie ou le business de la biodiversité auquel participent de plus en plus d'acteurs privés sous la forme de fondations d'entreprises, de mécènes, de fonds d'investissements, de donateurs particuliers, etc.

Dans le cas de la Nouvelle-Calédonie, il serait intéressant d'analyser de plus près comment et en quoi, l'irruption d'acteurs privés internationaux, que ce soit dans le domaine de la conservation de la nature et dans le domaine minier (avec l'arrivée de puissantes multinationales) mettent fin au face à face colonial entre l'Etat français et les populations kanakes autochtones. Est-ce le signe d'une véritable décolonisation ou bien le début d'autres formes de colonisation, ou de domination, impliquant de nouveaux acteurs économiques et conservationnistes ?

## Références bibliographiques

BOUCHET, P., 2005, Entretien avec l'auteur, 3 mars, Paris, transcription.

BOUCHET, P., JAFFRÉ, T., ET VEILLON, J-M., 1995, Plant extinction in New Caledonia : protection of sclerophyll forests urgently needed, *Biodiversity and Conservation* 4 : 415-428.

DEMMER, C., (A PARAITRE), Autochtonie, nickel et environnement. Une nouvelle stratégie kanak, in *La Nouvelle-Calédonie vers un destin commun ? Nouveaux enjeux, nouveaux terrains* (titre provisoire), E. Faugère et I. Merle (eds.).

DODIER, N., 2003, *Leçons politiques de l'épidémie de sida*, Editions de l'EHESS, Paris.

FAUGERE, E., 2008, Mettre en mots, en nombre et en politique la nature néo-calédonienne, *Journal de la Société des Océanistes*, n° 126-127 : 19-32.

FERGUSON, J., 1997, *The Anti-Politics Machine*, University of Minnesota Press.

GILLESPIE, T. W., ET JAFFRÉ, T., 2003, Tropical Dry forests in New Caledonia, *Biodiversity and Conservation*, n°12 : 1687-1697.

GIRAUD-KINLEY, C., 1997, Preserving Megadiversity : the Case of New Caledonia, *Asian Pacific Journal of Environmental Law*, vol. 2, Issues 3 & 4 : 277-292.

GUILLAUME, M., 1990, Invention et Stratégies du patrimoine, in *Patrimoines en Folie*, P. H. Jeudy (dir.), Coll. Ethnologie de la France, cahier n°5, MSH, Paris.

- JAFFRE, T., 2005, Entretien avec l'auteur, 12 octobre, Nouméa, transcription.
- JAFFRE, T., RIGAUT, F., DAGOSTINI, G., FAMBART, J., MANAUTE, J., 2004, Le conservatoire botanique de forêt sclérophylle sèche de Tiéa (Pouembout) : typologie et analyse floristique des groupements végétaux, in *J. M. Lebigre et P. M. Decoudras (eds.)*, Les aires protégées insulaires et littorales tropicales, coll. Iles et Archipels n°32, Bordeaux : 257-270.
- JAFFRE, T., MORAT, P., VEILLON J.M., 1993, Etude floristique et phytogéographique de la forêt sclérophylle de Nouvelle-Calédonie, *Bulletin du Muséum National d'Histoire Naturelle*, B, *Adansonia*, 4<sup>ème</sup> série, 15 : 107-147.
- JAFFRE, T., VEILLON J.M., 1991, *La forêt sclérophylle de la Province Sud de la Nouvelle-Calédonie*, ORSTOM-Province Sud, Nouméa, (Sci. Vie, Bota. Convention n°6), 93 pp.
- MAC KEE, H., 1964, Les étapes de la connaissance botanique de la Nouvelle-Calédonie, *Phytochimie et plantes médicinales des terres du Pacifique*, actes du colloque CNRS, Nouméa : 19-31.
- MORAT, PH., 2005, Entretien avec l'auteur, 3 mars, Paris, transcription.
- MORAT, PH., JAFFRE, T., VEILLON, J-M., MAC KEE, H., 1981, Les formations végétales, Pl. 15, Atlas de la Nouvelle-Calédonie, ORSTOM, Paris.
- MYERS, N. ET AL., 2000, Biodiversity hotspots for conservation priorities, *Nature*, vol. 403.
- MYERS, N., 1988, Threatened Biotas : Hot Spots in Tropical Forests, *The Environmentalist* 8 : 187-208.
- PAPINEAU, C., 2005a, Entretien avec l'auteur, 28 janvier, Paris, transcription.
- PAPINEAU, C., 2005b, Entretien avec l'auteur, octobre, Nouméa, transcription.
- PROGRAMME DE CONSERVATION DES FORETS SECHES DE NOUVELLE-CALEDONIE, <http://www.foretseche.nc>.
- SAND, C., BOLE, J., ET OUETCHO, A., 2000, Les sociétés préeuropéennes de Nouvelle-Calédonie et leur transformation historique. L'apport de l'archéologie, in *Alban Bensa et Isabelle Leblie (dir.)*, En pays kanak, Mission du Patrimoine Ethnologique, Collection Ethnologie de la France, Cahier 14, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris : 171-194.
- SUPRIN, B., 2005, Entretien avec l'auteur, 20 octobre, Nouméa, transcription.
- VEILLON, J-M., 2005, Entretien avec l'auteur, 18 octobre, Nouméa, transcription.
- VIROT, R., 1956, *La Végétation canaque*, Mémoires du Muséum National d'Histoire Naturelle, Nouvelle série. sér. B, Botanique. tome 7, Paris.